

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mustapha MEDHIOUB et M. Nouredine Ben ARBIA.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN ARRETE AU 30 juin 2022

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	2022	30 Juin 2021 Retraité	2021 Publié	31 Décembre 2021
Caisses et avoirs auprès des banques	4	32 036 679	24 982 865	24 982 865	33 242 406
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	528 225 034	501 740 727	501 740 727	502 518 820
Portefeuille-titres commercial	6	5 001 030	1 114	1 114	63 001 145
Portefeuille d'investissement	7	41 576 082	42 337 158 (*)	42 845 063	39 025 577
Valeurs immobilisées	8	8 585 615	8 154 941	8 154 941	8 168 160
Autres actifs	9	12 816 272	12 530 314	12 530 314	10 495 481
TOTAL DES ACTIFS		628 240 711	589 747 118	590 255 023	656 451 587
PASSIFS	Notes	2022	30 Juin 2021	2021	31 Décembre 2021
Dettes envers la clientèle	10	10 801 743	8 390 811	8 390 811	7 604 347
Emprunts et dettes rattachées	11	429 518 304	413 476 936	413 476 936	476 176 148
Fournisseurs et comptes rattachés	12	68 620 179	59 850 349	59 850 349	56 033 661
Autres passifs	13	8 748 629	7 148 270 (*)	7 656 175	7 471 873
TOTAL DES PASSIFS		517 688 854	488 866 364	489 374 269	547 286 029
CAPITAUX PROPRES					
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		49 561 064	44 456 369	44 456 369	44 196 208
Résultats reportés		28 985 534	28 271 357	28 271 357	28 271 357
Actions propres		(3 495 588)	(3 490 388)	(3 490 388)	(3 497 108)
Résultat de la période		10 500 847	6 643 415	6 643 415	15 195 102
Total des capitaux propres	14	110 551 857	100 880 753	100 880 753	109 165 559
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		628 240 711	589 747 118	590 255 023	656 451 587

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 30 juin 2022***(Exprimé en dinar tunisien)*

		30 Juin	31 Décembre	
		<u>2022</u>	<u>2021</u>	
	<u>Notes</u>		<u>2021</u>	
ENGAGEMENTS DONNES		121 248 381	99 022 035	117 616 353
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	35 392 032	26 480 269	23 055 125
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	84 856 349	71 541 766	93 561 228
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		403 954 040	375 702 521	387 305 999
Cautions Reçues	39- B-1	264 791 459	247 989 155	249 459 750
Garanties Reçues	39- B-2	30 166 397	22 038 191	30 320 128
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	108 996 184	105 675 175	107 526 121
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		67 000 000	79 509 468	5 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	67 000 000	79 509 468 *	5 000 000

(*) Dont l'équivalent d'un montant de 18 033 172 Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT**Période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2022**

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	35 990 410	33 746 608	68 697 636
Intérêts et charges assimilées	16	(19 105 122)	(18 210 977)	(36 516 020)
Produits des placements	17	3 480 693	2 640 619	3 930 524
Autres produits d'exploitation	18	66 727	115 828	205 150
Produit net		<u>20 432 708</u>	<u>18 292 079</u>	<u>36 317 291</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	3 424 297	3 147 661	6 527 312
Dotations aux amortissements	20	248 526	281 798	522 347
Autres charges d'exploitation	21	1 675 745	1 669 343	4 307 793
Total des charges d'exploitation		<u>5 348 568</u>	<u>5 098 802</u>	<u>11 357 453</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>15 084 140</u>	<u>13 193 277</u>	<u>24 959 838</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	1 193 892	4 569 778	5 058 027
Dotations nettes aux autres provisions	23	619 884	242 011	674 470
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>13 270 364</u>	<u>8 381 488</u>	<u>19 227 341</u>
Autres gains ordinaires	24	29 333	34 531	73 714
Autres pertes ordinaires	25	(27)	(8 706)	(197)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>13 299 670</u>	<u>8 407 313</u>	<u>19 300 858</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(2 721 078)	(1 624 643)	(3 781 631)
Contribution sociale de solidarité	26	(77 745)	(139 255)	(324 125)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>10 500 847</u>	<u>6 643 415</u>	<u>15 195 102</u>
Résultat par action		2,201	1,393	3,185

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16 Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2022
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>2022</u>	<u>30 Juin</u> <u>2021</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2021</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	27	203 680 839	179 277 802	369 717 710
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(175 720 923)	(132 195 259)	(287 227 862)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(5 086 331)	(4 603 255)	(9 340 751)
Intérêts payés	30	(14 038 372)	(17 047 350)	(37 814 713)
Impôts et taxes payés	31	(6 264 604)	(8 665 728)	(16 539 307)
Placement monétaire	6	58 000 115	55 617 702	(7 382 329)
Autres flux liés à l'exploitation	37	1 647 143	1 487 858	3 337 675
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>62 217 867</u>	<u>73 871 770</u>	<u>14 750 424</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(666 577)	(123 856)	(377 624)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	750	71 947	72 198
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(8 104 000)	(6 830 000)	(6 830 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	5 764 841	1 877 273	4 481 507
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>(3 004 988)</u>	<u>(5 004 636)</u>	<u>(2 653 920)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décassements suite au rachat des actions propres		-	-	(6 721)
Encaissements provenant de la cession des actions propres	14	1 950	-	-
Dividendes et autres distributions	36	(9 116 381)	(8 571 515)	(8 831 675)
Encaissements provenant des emprunts	11	20 000 000	49 500 000	252 580 227
Remboursements d'emprunts	11	(71 304 174)	(92 599 098)	(230 382 275)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		<u>(60 418 606)</u>	<u>(51 670 613)</u>	<u>13 359 556</u>
Variation de trésorerie		<u>(1 205 727)</u>	<u>17 196 521</u>	<u>25 456 061</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	33 242 406	7 786 345	7 786 345
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	32 036 679	24 982 865	33 242 406

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2022, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers semestriels au 30 juin 2022 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et les circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018, n° 2020-06 du 19 mars 2020 et n°2020-21 du 30 décembre 2020.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Aucun changement dans la structure de la CIL, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02 du 4 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. *Agriculture ;*
 - b. *Industries mécaniques et électriques ;*
 - c. *Oléifacteurs ;*
 - d. *Industries Agroalimentaires ;*
 - e. *Industries pharmaceutiques ;*
 - f. *Autres industries ;*
 - g. *BTP ;*
 - h. *Tourisme ;*
 - i. *Agences de voyage ;*
 - j. *Agences de location de voitures ;*
 - k. *Promotion immobilière ;*
 - l. *Commerce ;*
 - m. *Santé ;*
 - n. *Télécom et TIC ;*
 - o. *Autres Services.*
2. La détermination pour chaque groupe de créances *i*, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année *N* du groupe de contreparties *i*.

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TM_{gi} (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}.

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » prévu au niveau de la circulaire 2022-02 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δ _{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,75%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- TP_{gi} (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP_{gi} », observé durant la période retenue (2015-2019).

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2022-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Immeubles 5,0%
- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 10,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Changement dans les méthodes de présentation

Au 30 juin 2022, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 30 juin 2021 pour des besoins de présentation.

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2021	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(507 905)	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement
Autres passifs	507 905	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Banques	31 900 566	24 842 383	33 165 839
- Caisses	136 113	140 483	76 567
Total	<u>32 036 679</u>	<u>24 982 865</u>	<u>33 242 406</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Créances sur contrats mis en force	566 799 195	540 966 236	535 689 927
Encours financiers	524 505 116	493 390 195	498 359 796
Impayés	43 819 902	45 668 822	36 921 454
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	1 598 747	4 680 959	3 428 278
Intérêts échus différés	(3 124 570)	(2 773 740)	(3 019 601)
Créances sur contrats en instance de mise en force	592 363	1 788 148	1 964 026
Total brut des créances de leasing	<u>567 391 558</u>	<u>542 754 383</u>	<u>537 653 953</u>
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(9 833 512)	(11 269 254)	(11 987 858)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 753 439)	(19 192 843)	(13 970 253)
Provision collective	(6 056 000)	(5 062 000)	(5 473 000)
Produits réservés	(6 523 573)	(5 489 560)	(3 704 022)
Total net des créances de leasing	<u>528 225 034</u>	<u>501 740 727</u>	<u>502 518 820</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2021	<u>500 323 822</u>
Additions de la période	
- Investissements	161 546 570
- Relocations & transferts	8 946 810
Retraits de la période	
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 406)
- Cessions anticipées	(9 264 643)
- Relocations & transferts	(7 744 324)
- Remboursements du capital	(128 709 349)
Solde au 30 juin 2022	<u>525 097 479</u>

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	264 841 501	246 370 758	252 190 428
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	359 318 093	338 619 964	342 953 102
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 423 246	3 883 160	2 655 883
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>626 582 840</u>	<u>588 873 882</u>	<u>597 799 413</u>
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	57 600 651	56 617 479	57 571 786
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	51 217 226	48 773 107	49 772 466
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	178 307	284 589	181 869
Total des produits financiers non acquis	<u>108 996 184</u>	<u>105 675 175</u>	<u>107 526 121</u>
- Valeurs résiduelles	61 529	73 477	62 065
- Contrats suspendus contentieux	6 856 931	10 118 011	8 024 438
- Contrats en instance de mise en force	592 363	1 788 148	1 964 026
<u>Encours des contrats</u>	<u>525 097 479</u>	<u>495 178 343</u>	<u>500 323 822</u>

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	406 337 627	85 392 442	8 919 018	2 887 715	20 968 314	524 505 116
Impayés	3 085 324	14 736 659	3 034 958	1 201 510	21 761 451	43 819 902
Contrats en instance de mise en force	592 363	-	-	-	-	592 363
CREANCES LEASING	410 015 315	100 129 100	11 953 976	4 089 225	42 729 765	568 917 381
Avances reçues (*)	(10 158 328)	-	-	-	(638 340)	(10 796 668)
ENCOURS GLOBAL	399 856 986	100 129 100	11 953 976	4 089 225	42 091 425	558 120 713
ENGAGEMENTS HORS BILAN	35 177 893	214 139	-	-	-	35 392 032
TOTAL ENGAGEMENTS	435 034 879	100 343 240	11 953 976	4 089 225	42 091 425	593 512 745
Produits réservés	-	-	(833 066)	(387 773)	(5 302 734)	(6 523 573)
Provisions sur encours financiers	-	-	(102 081)	(19 538)	(9 711 893)	(9 833 512)
Provisions sur impayés	-	-	(656 390)	(155 539)	(15 941 511)	(16 753 439)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 591 537)	(562 850)	(30 956 137)	(33 110 524)
ENGAGEMENTS NETS	435 034 879	100 343 240	10 362 439	3 526 375	11 135 288	560 402 221
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,01%	0,69%	7,09%	
			9,80%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2021			6,52%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2021			9,43%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			13,31%	13,76%	73,54%	
			56,95%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021			82,30%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2021			68,22%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Certificats de Dépôt	5 000 000	-	63 000 000
- Titres SICAV	1 030	1 114	1 145
<u>Total</u>	<u>5 001 030</u>	<u>1 114</u>	<u>63 001 145</u>

Les titres SICAV se détaillent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	7	147,083	1 030
Total			1 030

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
		(*)	
- Titres de participation	2 355 425	3 305 368	2 355 425
- Titres immobilisés	43 325 855	41 565 595	40 449 355
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>45 683 280</u>	<u>44 872 963</u>	<u>42 806 780</u>
A déduire :			
- Avance sur cessions de titre immobilisés	(1 027 674)	(507 905)	(701 680)
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>43 655 605</u>	<u>43 365 058</u>	<u>41 105 100</u>
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(2 079 523)	(1 027 900)	(2 079 523)
<u>Montant net</u>	<u>41 576 082</u>	<u>42 337 158</u>	<u>39 025 577</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2021	40 449 355	39 449 355	1 000 000
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 11	8 104 000	8 104 000	
Total des acquisitions de la période	8 104 000	8 104 000	
<u>Cessions de la période</u>			
- Société SH CONSUL	(75 000)	(75 000)	
- CIL SICAR FOND 2	(614 130)	(614 130)	
- CIL SICAR FOND 3	(4 284 870)	(4 284 870)	
- Société TUNIFRIES	(253 500)	(253 500)	
Total des cession de la période	(5 227 500)	(5 227 500)	
Soldes au 30 Juin 2022	43 325 855	42 325 855	1 000 000

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur nominale	Montant total	Provisions	Date souscription	Pourcentage détenu
<u>Titres de participation</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	243 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 049 937	1,000	1,000	1 049 937	-	2013	99,99%
Total des titres de participation				2 355 425	243 770		
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	13 438	10,000	10,000	134 380	-	2013	7,90%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% (*)
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	21 943	2014	3,85%
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	55 300	2014	6,14%
* Société CLINIQUE LES PINS	1 00 000	10,000	10,000	1 000 000	480 000	2015	5,78%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 2				209 870	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 3				165 130	-	2016	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 7				2 770 000	-	2018	
* BIAT	84 000	57,143	5,000	4 800 000	-	2018	0,24%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société UNIPACK	2 000 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2018	1,93%
* Société MAS EXPORT	2 800	100,000	100,000	280 000	-	2018	19,79%
* Société POLYBAT	14 60 000	1,000	1,000	1 460 000	-	2018	20,00% (*)
* Société TUNIFRIES	3 800	100,000	100,000	380 000	-	2018	1,95%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% (*)
* Société Industrielle Engrais du Sud	7 95 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 8				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR FONDS N° 9				6 455 000	-	2020	
* CIL SICAR FONDS N° 10				6 830 000	-	2021	
* CIL SICAR FONDS N° 11				8 104 000	-	2022	
Total des titres immobilisés				43 325 855	1 835 753		
Total				45 681 280	2 079 523		

(*) : La CIL n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable sur ces sociétés malgré que sa participation dépasse les 20%. Ces relations font l'objet d'engagement de rétrocession dans un délai ne dépassant pas cinq ans.

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUI 2022
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	175 864	-	-	-	175 864	150 595	5 212	-	-	155 807	20 058
Total des immobilisations incorporelles		175 864	-	-	-	175 864	150 595	5 212	-	-	155 807	20 058
Immeubles	5,0%	6 847 540	377 817	-	-	7 225 357	3 881 418	75 977	-	-	3 957 395	3 267 962
Matériel de transport	20,0%	1 171 654	-	-	-	1 171 654	939 680	66 919	-	-	1 006 599	165 055
Equipements de bureau	10,0%	531 883	5 740	(3 431)	(4 645)	529 547	374 923	13 176	(2 860)	(4 619)	380 620	148 926
Matériel informatique	33,3%	488 639	32 227	-	-	520 866	335 743	40 459	-	-	376 202	144 664
Installations générales	10,0%	1 057 723	250 794	-	-	1 308 517	504 534	46 783	-	-	551 317	757 200
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749	-	-	-	4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
Total des immobilisations corporelles		14 179 188	666 577	(3 431)	(4 645)	14 837 689	6 036 298	243 313	(2 860)	(4 619)	6 272 132	8 565 557
TOTAUX		14 355 052	666 577	(3 431)	(4 645)	15 013 554	6 186 893	248 525	(2 860)	(4 619)	6 427 939	8 585 615

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.
Ils s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Prêts au personnel	5 612 868	5 722 806	5 503 658
- Personnels, avances et acomptes	60 246	48 953	39 837
- Créances sur cessions d'immobilisations	57 913	7 449	11 937
- Avances aux fournisseurs	-	16 430	1 002
- Etat, crédit de TVA	915 445	856 665	-
- Compte d'attente / avance de TVA	479 253	589 899	366 958
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	23 723	25 118	126 278
- Produits à recevoir des tiers	1 334 688	683 810	507 190
- Compte d'attente	182 353	-	21 857
- Charges constatées d'avance	157 314	143 943	81 462
- Autres comptes débiteurs	443 020	957 944	443 901
- Compte courant, fonds gérés	2 088 120	1 273 818	1 363 777
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	1 576 583	2 133 580	2 005 504
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	504 603	539 036	522 094
<u>Total brut</u>	<u>13 436 129</u>	<u>12 999 451</u>	<u>10 995 453</u>
A déduire :			
- Provisions	(619 857)	(469 137)	(499 973)
<u>Total net</u>	<u>12 816 272</u>	<u>12 530 314</u>	<u>10 495 481</u>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

AU 30 JUIN 2022

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir (a)	33%	752 863	-	752 863	752 863	-	752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(b)	8 164 435	30 000	8 194 435	6 158 931	458 921	6 617 852	1 576 583
Frais d'émission des emprunts étrangers	(b)	2 076 044	134 369	2 210 413	1 553 951	151 860	1 705 810	504 603
TOTAUX		10 993 342	164 369	11 157 712	8 465 744	610 781	9 076 525	2 081 186

(a) Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

Les charges à répartir ont été résorbées selon le mode linéaire.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 610.781 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : *DETTES ENVERS LA CLIENTELE*

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	10 796 668	8 385 736	7 599 272
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>10 801 743</u>	<u>8 390 811</u>	<u>7 604 347</u>

NOTE 11 : *EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES*

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Banques locales	206 863 717	209 793 381	228 293 271
- Banques étrangères	150 087 063	127 979 123	169 776 283
- Emprunts obligataires	18 240 000	36 925 400	35 425 400
- Certificats de dépôt	-	6 500 000	13 000 000
- Certificats de leasing	40 000 000	20 000 000	20 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>415 190 779</u>	<u>401 197 904</u>	<u>466 494 954</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	8 958 558	8 273 766	3 921 904
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 783 255	3 430 962	4 096 832
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	425 224	811 621	1 903 062
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 182 268	47 774	19 672
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	-	(213 623)	(218 573)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(19 762)	(61 097)	(35 762)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(2 018)	(10 372)	(5 941)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 327 525</u>	<u>12 279 031</u>	<u>9 681 194</u>
<u>Total</u>	<u>429 518 304</u>	<u>413 476 936</u>	<u>476 176 148</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETEAU 30 JUIIN 2022

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	500 000	-	-	-
ATTJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	500 000	-	500 000	-	-	-
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	600 000	-	-	600 000	-	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	-	500 000	-	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	500 000	-	-	500 000	-	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 247 241	-	1 077 813	1 169 428	-	1 169 427
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATTJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	-	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	-	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	-	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	400 000	-	-	400 000	200 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 200 000	-	-	1 200 000	800 000	400 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	3 333 334	-	-	3 333 334	-	3 333 334
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	626 667	-	313 333	313 333	-	313 333
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	1 244 440	-	622 224	622 216	-	622 216
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	360 440	-	180 224	180 216	-	180 216
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	1 109 485	-	140 625	968 859	670 665	298 194
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	1 238 332	-	495 334	742 998	-	742 998
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	16 000 000	-	-	16 000 000	12 000 000	4 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	13 333 333	-	-	13 333 333	6 666 667	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	12 000 000	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
ATTJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	10 000 000	-	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	10 000 000	-	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	35 000 000	-	-	35 000 000	28 000 000	7 000 000
<u>Sous-total</u>			228 293 271	-	21 429 554	206 863 717	137 937 332	68 926 385

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période				
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an		
<u>BANQUES ETRANGERES</u>										
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	1 017 902	-	714 286	303 617	-	303 617		
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	10 928 623	-	766 667	10 161 956	-	1 533 333		
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	714 286	-	357 143	357 144	-	357 144		
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	7 285 715	-	3 571 429	3 714 286	-	3 714 286		
SANAD	EUR 10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	10 093 500	-	3 364 500	6 729 000	-	6 729 000		
GGF	EUR 3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	2 658 578	-	1 329 285	1 329 294	-	1 329 293		
SANAD II	EUR 6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	12 494 007	-	2 082 331	10 411 676	6 247 013	4 164 663		
GGF II	EUR 2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	5 384 572	-	897 428	4 487 144	2 692 289	1 794 855		
PROPARCO	EUR 12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	29 400 000	-	4 200 000	25 200 000	16 800 000	8 400 000		
EBRD	EUR 5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	15 640 000	-	2 406 154	13 233 846	8 421 538	4 812 308		
KFW	EUR 12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	38 975 890	-	-	38 975 890	38 975 890	-		
SANAD II	EUR 5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	18 783 210	-	-	18 783 210	14 609 159	4 174 051		
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	16 400 000	-	-	16 400 000	12 541 176	3 858 824		
<u>Sous-total</u>			169 776 283	-	19 689 220	150 087 063	108 915 688	41 171 374		
<u>Total des crédits bancaires</u>			398 069 554	-	41 118 774	356 950 780	246 853 020	110 097 760		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>										
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 200 000	-	5 200 000	-	-	-		
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	4 245 400	-	4 245 400	-	-	-		
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	6 480 000	-	3 240 000	3 240 000	-	3 240 000		
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000		
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	10 500 000	-	1 500 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000		
<u>Total des emprunts obligataires</u>			35 425 400	-	17 185 400	18 240 000	9 000 000	9 240 000		

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
13 000 000	-	13 000 000	-	-	-
13 000 000	-	13 000 000	-	-	-
20 000 000	20 000 000	-	40 000 000	40 000 000	-
20 000 000	20 000 000	-	40 000 000	40 000 000	-
33 000 000	20 000 000	13 000 000	40 000 000	40 000 000	-
466 494 954	20 000 000	71 304 174	415 190 779	295 853 020	119 337 760

NOTE 12 : Fournisseurs et Comptes Rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	321 838	219 958	193 736
- Factures non parvenues	67 760	67 760	167 760
<u>Sous total</u>	<u>389 598</u>	<u>287 718</u>	<u>361 496</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	8 743 790	4 602 144	1 553 411
- Effets à payer	59 485 498	54 864 711	54 022 979
- Retenue de garantie et assurance décennale	1 292	95 776	95 776
<u>Sous total</u>	<u>68 230 580</u>	<u>59 562 631</u>	<u>55 672 165</u>
<u>Total</u>	<u>68 620 179</u>	<u>59 850 349</u>	<u>56 033 661</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
		(*)	
- Personnel rémunération dû	7 115	361	5 573
- Personnel, provisions pour congés payés	528 968	434 082	528 968
- Personnel, oppositions sur salaires	236	-	-
- Personnel, autres charges à payer	545 501	494 683	699 163
- Etat, retenues sur salaires	74 497	33 602	37 716
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	535 401	572 361	497 106
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	15 280	50 771	41 271
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	5 000	146	17 290
- Etat, TVA à payer	-	-	16 813
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 26)	1 578 058	583 232	821 442
- Etat, Contribution sociale de solidarité (voir note 26)	77 745	139 255	324 125
- Etat, autres impôts et taxes à payer	22 253	14 098	29 254
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	15 869	13 022	15 869
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 975	43 857	43 857
- CNSS	363 321	312 833	253 104
- CAVIS	40 685	24 525	27 409
- CNAM	25 650	21 886	20 873
- Assurance Vie	6 344	6 344	6 344
- Assurance Groupe	40 813	40 741	40 482
- Autres comptes créditeurs	702 513	313 185	404 492
- Ristourne à rembourser	25 778	137 270	99 381
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	110 512	94 209	110 512
- Prestataires Recouvrement	283 089	300 505	263 025
- Prestataires Assurances	848 168	877 421	853 505
- Compte d'attente	173 307	174 970	173 307
- Diverses Charges à payer	1 168 019	814 911	1 033 921
- Autres produits constatés d'avance	10 533	-	107 070
- Provisions pour risques et charges	1 500 000	1 650 000	1 000 000
<u>Total</u>	<u>8 748 629</u>	<u>7 148 270</u>	<u>7 471 873</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		42 805 710	38 087 545	38 087 545
- Complément d'apports		7 396	6 967	6 967
- Réserves pour fonds social	(C)	4 255 354	3 868 824	3 608 663
- Actions propres	(D)	(3 495 588)	(3 490 388)	(3 497 108)
- Résultats reportés		28 978 138	28 264 391	28 264 391
Total des capitaux propres avant résultat de la période		<u>100 051 010</u>	<u>94 237 338</u>	<u>93 970 456</u>
Résultat de la période (1)		10 500 847	6 643 415	15 195 102
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	<u>110 551 857</u>	<u>100 880 753</u>	<u>109 165 559</u>
Nombre d'actions (2)		4 770 033	4 770 400	4 770 302
Résultat par action (1) / (2)	(E)	2,201	1,393	3,185

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2022, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder principalement des prêts remboursables au personnel de la "CIL".

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital social.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2021	230 000	3 497 108
Cessions de la période	(100)	(1 520)
Solde au 30 juin 2022	229 900	3 495 588

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2022, 4,82% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2022
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	29 322 429	6 967	(3 490 388)	12 481 045	102 808 964
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			(2 453 785)		2 453 785				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29 Avril 2021			6 830 000	600 000	5 051 045			(12 481 045)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					(8 975 000)				(8 975 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					412 132				412 132
Prélèvements sur fonds social				(8 758)					(8 758)
Résultat de la période close le 30 juin 2021								6 643 415	6 643 415
Solde au 30 juin 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 868 824	28 264 391	6 967	(3 490 388)	6 643 415	100 880 753
Reprise résultat de la période close le 30 juin 2021								(6 643 415)	(6 643 415)
Rachat d'actions propres							(6 720)		(6 720)
Prélèvements sur fonds social				(260 161)					(260 161)
Résultat net de l'exercice 2021								15 195 102	15 195 102
Solde au 31 décembre 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	28 264 391	6 967	(3 497 108)	15 195 102	109 165 559
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			(3 385 835)		3 385 835				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			8 104 000	700 000	6 391 102			(15 195 102)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(9 500 000)				(9 500 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					436 810				436 810
Cession d'actions propres						430	1 520		1 950
Prélèvements sur fonds social				(53 309)					(53 309)
Résultat de la période close le 30 Juin 2022								10 500 847	10 500 847
Solde au 30 Juin 2022	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 255 354	28 978 138	7 396	(3 495 588)	10 500 847	110 551 857

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Intérêts de leasing	36 057 579	32 117 495	63 797 376
- Intérêts de retard	1 408 417	1 279 725	1 846 809
- Frais d'ouverture des dossiers	144 165	187 723	364 918
- Frais de rejet	961 060	992 140	2 013 860
- Frais sur vente	54 600	63 261	105 659
- Frais sur encaissement de titres de crédits	149 701	161 917	316 540
- Autres	34 440	7 078	14 190
Total	<u>38 809 961</u>	<u>34 809 339</u>	<u>68 459 351</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	622 601	519 122	969 722
Intérêts de retard antérieurs	340 400	358 403	698 199
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(3 083 809)	(1 245 356)	(975 219)
Intérêts de retard	(698 743)	(694 900)	(454 417)
Variation des produits réservés	<u>(2 819 551)</u>	<u>(1 062 730)</u>	<u>238 285</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>35 990 410</u>	<u>33 746 608</u>	<u>68 697 636</u>

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	1 252 995	2 215 179	3 936 620
- Intérêts des crédits des banques locales	9 300 892	8 823 794	16 451 770
- Intérêts des crédits des banques étrangères	6 748 025	5 971 628	12 755 981
- Intérêts des autres opérations de financement	1 381 170	602 843	2 277 295
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	610 781	698 757	1 369 305
Total des charges financières des emprunts	<u>19 293 863</u>	<u>18 312 201</u>	<u>36 790 971</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(204 881)	(140 253)	(339 601)
- Autres charges financières	16 000	38 455	63 902
- Pénalités	141	574	749
Total des autres charges financières	<u>(188 740)</u>	<u>(101 224)</u>	<u>(274 951)</u>
Total général	<u>19 105 122</u>	<u>18 210 977</u>	<u>36 516 020</u>

NOTE 17 : *PRODUITS DES PLACEMENTS*

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Intérêts des comptes courants	7 717	7 682	15 511
- Plus values sur cession des titres immobilisés	211 347	459 721	803 997
- Dividendes	866 774	746 581	746 581
- Moins values sur titres SICAV	-	(215 589)	(215 589)
- Plus values sur titres SICAV	31	16 267	21 779
- Plus values sur fonds gérés	680 982	773 392	775 970
- Intérêts des comptes CEA	161 553	178 798	324 708
- Intérêts sur chèques impayés	7 295	39 251	61 910
- Intérêts sur certificats de dépôt	1 564 090	852 317	1 768 548
- Jetons de présences reçus	1 875	-	1 875
- Autres produits financiers	-	-	812
- Retenues à la source libératoires	(20 971)	(217 800)	(375 578)
<u>Total</u>	<u>3 480 693</u>	<u>2 640 619</u>	<u>3 930 524</u>

NOTE 18 : *AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION*

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Revenus des loyers des immeubles	42 784	54 622	97 041
- Ristournes assurances	23 944	61 206	108 109
<u>Total</u>	<u>66 727</u>	<u>115 828</u>	<u>205 150</u>

NOTE 19 : *CHARGES DE PERSONNEL*

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Salaires et complément de salaires	2 623 222	2 357 464	4 854 184
- Charges connexes aux salaires	96 482	158 750	326 112
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	480 603	438 697	925 698
- Autres charges sociales	223 990	192 750	421 318
<u>Total</u>	<u>3 424 297</u>	<u>3 147 661</u>	<u>6 527 312</u>

NOTE 20 : *DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS*

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 212	2 510	8 423
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	243 313	279 288	513 925
<u>Total</u>	<u>248 526</u>	<u>281 798</u>	<u>522 347</u>

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin 2022	30 Juin 2021	31 Décembre 2021
- Achats de matières et fournitures	161 142	158 363	314 522
<u>Total des achats</u>	<u>161 142</u>	<u>158 363</u>	<u>314 522</u>
- Sous-traitance générale	78 911	70 632	147 110
- Locations	81 579	69 071	143 118
- Entretien et réparations	183 982	191 391	449 666
- Primes d'assurances	29 162	31 455	63 530
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>373 634</u>	<u>362 550</u>	<u>803 425</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	296 782	263 429	634 717
- Publicités, publications & relations publiques	155 434	143 702	232 464
- Déplacements, missions et réceptions	41 667	35 328	52 081
- Frais postaux et de télécommunications	69 898	57 080	119 195
- Services bancaires et assimilés	72 887	115 439	206 680
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>636 668</u>	<u>614 978</u>	<u>1 245 138</u>
- Jetons de présence	60 000	100 000	160 000
- Rémunération du PCA	220 000	220 000	440 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	24 000	39 000
- Rémunération comité des risques	15 000	24 000	39 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>310 000</u>	<u>368 000</u>	<u>678 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	80 711	79 132	155 137
- T.C.L	96 582	77 210	158 188
- Contribution au budget de l'Etat	-	-	932 000
- Droits d'enregistrements et de timbres	12 078	3 724	11 281
- Autres impôts et taxes	4 930	5 387	10 102
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>194 302</u>	<u>165 453</u>	<u>1 266 708</u>
<u>Total général</u>	<u>1 675 745</u>	<u>1 669 343</u>	<u>4 307 793</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2022	30 Juin 2021	31 Décembre 2021
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 670 540	6 684 904	7 689 312
- Dotations aux provisions collectives	583 000	-	411 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 041 700)	(2 110 089)	(2 998 056)
- Créances radiées	3 672	1 337	5 110 266
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(4 620 427)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(484 522)
- Encaissement sur créances radiées	(21 620)	(6 374)	(49 547)
<u>Total</u>	<u>1 193 892</u>	<u>4 569 778</u>	<u>5 058 027</u>

NOTE 23 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	7 717	24 061	54 897
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-	1 077 243
- Dotations aux provisions pour divers risques	500 000	1 050 000	400 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	112 167	-	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	(832 050)	(25 620)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres cotés	-	-	(832 050)
<u>Total</u>	<u>619 884</u>	<u>242 011</u>	<u>674 470</u>

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	179	34 497	34 747
- Apurement de comptes	29 043	-	38 763
- Autres gains sur éléments exceptionnels	112	34	204
<u>Total</u>	<u>29 333</u>	<u>34 531</u>	<u>73 714</u>

NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	26	-	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1	4	197
- Apurement de comptes	-	8 701	-
<u>Total</u>	<u>27</u>	<u>8 706</u>	<u>197</u>

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
Bénéfice comptable	13 299 670	8 407 313	19 300 858
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 670 540	6 684 904	7 689 312
- Dotations aux provisions collectives	583 611	-	417 192
- Dotations aux provisions des autres actifs	7 717	24 061	54 897
- Dotations aux provisions pour divers risques	500 000	1 050 000	400 000
- Dotations aux provisions sur titres de participation	-	-	1 077 243
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	112 167	-	-
- Retenues à la source libératoires	20 971	217 800	375 578
- Reprises sur provisions fiscales 2018	-	-	3 458 368
- Reprises sur provisions fiscales 2019	-	-	666 527
- Reprises sur provisions fiscales 2020	-	-	7 005 608
- Diverses charges non déductibles	52 882	44 035	69 676
- Moins value sur titres SICAV	-	215 589	215 589
A déduire			
- Provisions fiscales 2019/2018 pour affaires en cours	-	-	2 146 400
- Reprises sur provisions comptables	-	-	8 984 103
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	-	25 620
- Plus value sur fonds gérés non imposable	-	-	462 128
- Intérêt sur certificat de dépôts ayant déjà subis la retenue à la source	104 854	1 089 002	1 768 548
- Dividendes	866 774	746 581	746 581
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>18 275 929</u>	<u>14 808 120</u>	<u>26 597 467</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	4 670 540	6 684 904	7 689 312
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>13 605 389</u>	<u>8 123 216</u>	<u>18 908 155</u>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :			
* Reste à investir	5 830 881	3 481 378	8 104 000
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>7 774 508</u>	<u>4 641 837</u>	<u>10 804 155</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>2 721 078</u>	<u>1 624 643</u>	<u>3 781 631</u>
A imputer			
- Report d'impôt	-	77 495	77 495
- Acomptes provisionnels payés	1 134 489	955 683	2 867 050
- Retenues à la source	8 530	8 233	15 645
<u>Impôt à payer</u>	<u>1 578 058</u>	<u>583 232</u>	<u>821 442</u>
<u>Contribution sociale de solidarité</u>	<u>77 745</u>	<u>139 255</u>	<u>324 125</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	36 921 454	41 637 888	41 637 888
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(43 819 902)	(45 668 822)	(36 921 454)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(7 599 272)	(4 971 680)	(4 971 680)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	10 796 668	8 385 736	7 599 272
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075	5 075
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	+	Note 5	3 428 278	2 996 066	2 996 066
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	-	Note 5	(1 598 747)	(4 680 959)	(3 428 278)
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(3 019 601)	(2 875 955)	(2 875 955)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	3 124 570	2 773 740	3 019 601
- TVA collectée	+		32 208 369	28 444 328	58 155 419
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 382 553)	(2 680 281)	(5 471 243)
- Remboursements principal	+	Note 5	128 709 349	112 370 978	230 833 540
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	38 809 961	34 809 339	68 459 351
- Autres produits d'exploitation	+	Note 18	66 727	115 828	205 150
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(3 672)	(1 337)	(5 110 266)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	21 620	6 374	49 547
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	-	-	1 193 622
- Plus/Moins values sur relocations et transferts	-	Note 5	(1 202 486)	(582 762)	(1 620 688)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	11 937	3 116	3 116
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(57 913)	(7 449)	(11 937)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	1 406	1 068	2 741
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	9 264 643	9 202 586	15 973 899
			<u>203 680 839</u>	<u>179 277 802</u>	<u>369 717 710</u>

Encaissements reçus des clients

NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	55 672 165	50 974 010	50 974 010
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(68 230 580)	(59 562 631)	(55 672 165)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(1 002)	(4 502)	(4 502)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	-	16 430	1 002
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	161 546 570	120 430 973	250 967 696
- TVA sur Investissements	+		26 721 480	20 262 443	40 900 428
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	17 290	78 682	78 682
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(5 000)	(146)	(17 290)
			<u>175 720 923</u>	<u>132 195 259</u>	<u>287 227 862</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Personnel, rémunérations dues en début de période	-	Note 13	5 573	-	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	+	Note 13	(7 115)	(361)	(5 573)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	-	184	184
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	(236)	-	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(39 837)	(4 028)	(4 028)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	60 246	48 953	39 837
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	361 496	240 355	240 355
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(389 598)	(287 718)	(361 496)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	528 968	392 392	392 392
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(528 968)	(434 082)	(528 968)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	699 163	549 755	549 755
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(545 501)	(494 683)	(699 163)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	37 716	30 136	30 136
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(74 497)	(33 602)	(37 716)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	497 106	490 832	490 832
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(535 401)	(572 361)	(497 106)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	253 104	246 893	246 893
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(363 321)	(312 833)	(253 104)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	27 409	38 089	38 089
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(40 685)	(24 525)	(27 409)
- CNAM en début de période	+	Note 13	20 873	20 359	20 359
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(25 650)	(21 886)	(20 873)
- Assurance groupe et vie en début de période	+	Note 13	46 826	45 971	45 971
- Assurance groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(47 157)	(47 085)	(46 826)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	110 512	84 177	84 177
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(110 512)	(94 209)	(110 512)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 13	1 033 921	669 809	669 809
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 13	(1 168 019)	(814 911)	(1 033 921)
- TVA, payée sur biens et services	+		374 174	236 082	550 259
- Charges de personnel	+	Note 19	3 424 297	3 147 661	6 527 312
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	1 675 745	1 669 343	4 307 794
- Impôts et taxes	-	Note 21	(194 302)	(165 453)	(1 266 708)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>5 086 331</u>	<u>4 603 255</u>	<u>9 340 751</u>

NOTE 30 : INTERETS PAYES

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	164 369	66 028	591 558
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(260 277)	(137 408)	(137 408)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	21 780	285 092	260 277
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	41 271	25 062	25 062
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(15 280)	(50 771)	(41 271)
			,		
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	1 903 062	3 223 249	3 223 249
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(425 224)	(811 621)	(1 903 062)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	3 921 904	4 393 858	4 393 858
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(8 958 558)	(8 273 766)	(3 921 904)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	4 096 832	3 218 810	3 218 810
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(3 783 255)	(3 430 962)	(4 096 832)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	19 672	1 075 333	1 075 333
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(1 182 268)	(47 774)	(19 672)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	19 105 122	18 210 977	36 516 020
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(610 781)	(698 757)	(1 369 305)
			<u>14 038 372</u>	<u>17 047 350</u>	<u>37 814 713</u>

Intérêts payés

NOTE 31 : IMPOTS PAYES

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	821 442	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(1 578 058)	(583 232)	(821 442)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	-	182 035	182 035
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	-	-	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	+	Note 9	-	(77 495)	(77 495)
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	-	Note 9	-	-	-
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	324 125	273 052	273 052
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(77 745)	(139 255)	(324 125)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	29 254	26 812	26 812
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(22 253)	(14 098)	(29 254)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	15 869	11 772	11 772
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(15 869)	(13 022)	(15 869)
- TVA payée	+		3 774 715	7 069 809	11 941 357
- Impôts et taxes	+	Note 21	194 302	165 453	1 266 708
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	2 721 078	1 624 643	3 781 631
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	77 745	139 255	324 125
			<u>6 264 604</u>	<u>8 665 728</u>	<u>16 539 307</u>

Impôts payés

**NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	666 577	123 856	377 624
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>666 577</u>	<u>123 856</u>	<u>377 624</u>

**NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS
CORPORELLES ET INCORPORELLES**

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	-	Note 25	(26)	-	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	571	37 451	37 450
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	26	-	1
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	179	34 497	34 747
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>750</u>	<u>71 947</u>	<u>72 198</u>

**NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	8 104 000	6 830 000	6 830 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>8 104 000</u>	<u>6 830 000</u>	<u>6 830 000</u>

**NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS
FINANCIERES**

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	5 227 500	1 319 652	2 435 892
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	-	-	949 943
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	211 347	459 721	803 997
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	-	Note 13	(701 680)	(410 005)	(410 005)
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+	Note 13	1 027 674	507 905	701 680
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>5 764 841</u>	<u>1 877 273</u>	<u>4 481 507</u>

NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Dividendes	+	Note 14	9 500 000	8 975 000	8 975 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(436 810)	(412 132)	(412 132)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 857	43 746	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 975)	(43 857)	(43 857)
- Prélèvements sur fonds social	+	Note 14	53 309	8 758	268 919
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>9 116 381</u>	<u>8 571 515</u>	<u>8 831 675</u>

NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>30 Juin 2022</u>	<u>30 Juin 2021</u>	<u>31 Décembre 2021</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 532 530)	(1 489 450)	(1 561 450)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	1 423 320	1 447 140	1 738 288
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	507 190	630 472	630 472
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(1 334 688)	(683 810)	(507 190)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	126 278	770 166	770 166
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	(23 723)	(25 118)	(126 278)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	81 462	41 766	41 766
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(157 314)	(143 943)	(81 462)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	443 901	414 047	414 047
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(443 020)	(957 944)	(443 901)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	21 857	24 015	24 015
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(182 353)	-	(21 857)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(173 307)	(173 307)	(173 307)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	173 307	174 970	173 307
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	1 363 777	536 228	536 228
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(2 088 120)	(1 273 818)	(1 363 777)
- Ristourne à rembourser en début de période	-	Note 13	(99 381)	(188 404)	(188 404)
- Ristourne à rembourser en fin de période	+	Note 13	25 778	137 270	99 381
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(763 517)	(477 827)	(477 827)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	1 081 602	709 690	763 517
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(853 505)	(898 908)	(898 908)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	848 168	877 421	853 505
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(107 070)	(135 024)	(135 024)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	10 533	-	107 070
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	3 269 346	2 180 899	3 126 528
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	29 155	34	38 967
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(1)	(8 706)	(197)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			<u>1 647 143</u>	<u>1 487 858</u>	<u>3 337 675</u>

NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEE

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, au 30 juin 2022, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 2.256 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 5.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, au 30 juin 2022, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs au 30 juin 2022 s'élèvent à 7.256 DT en HT.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant du loyer au 30 juin 2022 est de 16.391 DT en HT.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, dont les 2 cogérants et associés uniques sont salariés à la CIL et cette dernière a le pouvoir de gérer cette société, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 30 juin 2022, à 435.473 DT et a été totalement provisionné. Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits au 30 juin 2022, des intérêts pour un montant de 7.717 DT.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2022, s'élève à : 2.060 DT.

Ce fonds a été partiellement liquidé en Juin 2022 à hauteur de D : 614.130.

2- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2021, s'élève à : 24.660 DT.

Lesdits fonds ont été partiellement liquidés en Juin 2022 à hauteur de D : 4.284.870.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2022, s'élève à : 6.925 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2022, s'élève à : 7.893 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées au 30 juin 2022, s'élève à : 26.965 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2022, s'élève à : 26.262 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 24 Juin 2022, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 8.104.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2022, s'élève à : 513 DT.

8- La CIL a réalisé, au 30 juin 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
24/11/2021	22/02/2022	3 000 000	8.84%	37 779
29/11/2021	09/03/2022	5 000 000	8.85%	80 770
16/12/2021	16/03/2022	1 500 000	8.85%	26 760
29/12/2021	29/03/2022	3 500 000	8.85%	73 264
Total		13 000 000		218 573

- **AUTRES PARTIES LIEES**

Engagements Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 30 juin 2022 à 50.928 DT.

- **Les commissaires aux comptes :**

Engagements Leasing :

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 juin 2022 à 8.213 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 30 juin 2022 à 68 228 DT.

3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 juin 2022 à 132.301 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société au 30 juin 2022, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 220.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- La charge supportée par la société au 30 juin 2022, au titre de la rémunération du Directeur Général de la CIL est de 216.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

NOTE 39 : *ENGAGEMENTS HORS BILAN*

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2022 à 35.392.032 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 84.856.349 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 juin 2022.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 30 juin 2022 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 8 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 30 juin 2022 à 264.791.459 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 30 Juin 2022 à 30.166.397 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 juin 2022 à 108.996.184 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2022 à 67.000.000 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès de diverses banques Tunisiennes.

NOTE 40 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 25 Août 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2022

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 628 241 KDT et un bénéfice net de 10 501 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits

significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) au 30 juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 31 Août 2022

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Horwath ACF

Mustapha MEDHIOUB

Noureddine BEN ARBIA